

Paris, le 18 mai 2009

## MEDITERRANEE 2030

### PREPARATION DU SEMINAIRE DE PARIS DU 25 AU 27 JUIN

#### PROPOSITION DE METHODOLOGIE ET DE CALENDRIER

IPEMED a lancé le 21 avril dernier le programme de prospective « Méditerranée 2030 », en collaboration avec les organismes d'étude euro-méditerranéens : Plan Bleu, CIHEAM, Observatoire Méditerranéen de l'Energie, FEMISE, CARIM d'une part, et d'autre part les institutions publiques nationales dédiées à la prospective dans les pays de la région.

L'objectif est de travailler dans la durée, sur plusieurs années - un processus continu plutôt qu'un « coup » médiatique. Il est aussi de mener un travail collectif plutôt qu'une juxtaposition d'études prospectives nationales : la construction d'une région commune suppose de dépasser les approches nationales, nécessaires mais pas suffisantes à l'heure de la mondialisation. Il est enfin d'associer étroitement le Nord et le Sud, plutôt que de mener un exercice technocratique venu d'Europe.

Le produit attendu est un document, signé de toutes les institutions parties prenantes, qui présentera les scénarios alternatifs de la région, et qui sera transmis aux chefs d'Etat rassemblés lors du deuxième Sommet de l'UpM à l'été 2010. Une aide à la décision donc, à travers des informations stratégiques pour préparer l'avenir. Car sans une telle vision commune, comment se mettre d'accord sur le contrat que nous voulons partager et réaliser ensemble ?

Le présent document esquisse un cheminement et une méthode générale de ce travail commun, qui pourrait comporter sept étapes, depuis les visions de la région à vingt ans qui sont aujourd'hui disponibles, jusqu'à celle qui, on peut l'espérer, sera choisie par les chefs d'Etat de l'Union pour la Méditerranée et inspirera les politiques publiques de ses pays.

Le cheminement en sept étapes serait le suivant :

1. les visions aujourd'hui disponibles de la Méditerranée en 2030
2. les valeurs
3. les vecteurs de mobilisation : la mise en mouvement des sociétés
4. la prospective sectorielle / thématique
5. les éléments de contexte et les hypothèses générales
6. les scénarios
7. les choix politiques

A ce stade, et dans l'hypothèse où ces sept étapes seraient confirmées par le Séminaire de Paris des 25-27 juin, nous ne savons pas à quel rythme nous pourrions les mener. Ce sera donc l'objet essentiel de ce séminaire que de nous mettre d'accord sur la méthodologie (à la fois la méthode générale et les choix méthodologiques particuliers : données, indicateurs, cadre géographique de référence etc.), sur le calendrier de sa mise en œuvre, sur la répartition des tâches et donc sur le programme de travail commun.

\*

Il est essentiel de considérer cette première contribution comme un *draft*, essentiellement écrit par des Français, que d'autres riverains du Bassin méditerranéen critiqueront, compléteront, bouleverseront. Le propos est simplificateur par souci de poser le débat de manière claire, certainement pas par volonté d'y apporter des solutions faciles. Nous faisons le pari que la liberté de ton sera perçue comme un appel à la confrontation d'idées, conformément à l'esprit des séminaires qu'IPEMED entend développer.



## Méthodologie

### 1. Les visions aujourd'hui disponibles de la région en 2030

Ces visions ne sont pas des scénarios ; ce sont des représentations positives de ce que l'on souhaiterait connaître en Méditerranée en 2030. IPEMED défend la vision d'une région intégrée, mais c'est loin d'être la seule vision possible. En schématisant, trois grandes familles de visions de la région sont le plus souvent mobilisées. On les présente ici de manière « idéal-typique », sachant évidemment qu'on en trouve beaucoup d'autres mais qui mélangent des éléments des visions présentées ici.

#### 1.1. « Quartier d'orange » : Régionalisation de la mondialisation sur la base de la proximité et de la complémentarité économique Nord-Sud

Cette vision correspond à la régionalisation entre pays de niveaux de développement différents, telle qu'elle se dessine en Amérique du Nord et en Asie orientale. Elle comporte trois variantes, par degré croissant d'intégration, qui pourraient s'appliquer à la région euroméditerranéenne :

##### 1.1.1. Zone de libre échange « de type ALENA »

C'est la réalisation de la Méditerranée vue selon la zone de libre échange imaginée en 1995, autrement dit une régionalisation conduite par un objectif commercial et impulsée par le Nord (comme l'Alena, fondé sur le libre échange et la sécurisation des IDE des Etats-Unis au Mexique) :

- disparition des barrières douanières entre Nord et Sud et entre PSEM
- orientation préférentielle des échanges commerciaux entre pays de la région
- sécurisation des investissements Nord-Sud et augmentation des IDE dans la région

##### 1.1.2. Coopération productive Nord-Sud (« modèle Est asiatique »)

En plus du libre échange, la région aura réalisé une intégration industrielle sur la base de l'utilisation par les firmes européennes des ressources productives des PSEM (comme les firmes japonaises ont organisé une intégration productive régionale en Asie orientale, avec les Dragons d'abord puis avec les pays de l'Asean et ensuite à travers un partenariat industriel avec la Chine).

- la sécurisation des investissements aura été renforcée par une cour d'arbitrage régionale
- les PSEM auront mené de véritables stratégies de filières productives : formation technique, investissement dans la R&D, industrialisation dans des secteurs stratégiques... Leur montée technologique et de gamme leur permettra de délocaliser à leur tour dans leur voisinage immédiat (Afrique, Asie centrale).
- les relations Nord-Sud ont progressé, selon les secteurs d'activité et selon les pays, de la simple sous-traitance à la co-traitance et au partenariat technologique (« oies sauvages »).

##### 1.1.3. Reconnexion Nord-Sud régulée (« modèle méditerranéen » (?))

L'intégration régionale n'aura pas été seulement pilotée par des préoccupations commerciales ou industrielles mais aussi par des visées politiques et sociales :

- les pays de la région se seront entendus sur des transferts partiels de souveraineté au profit d'agences sectorielles de régulation (règlement des différends, agence de l'eau...) et d'outils communs (institution financière méditerranéenne...)
- Des transferts redistributifs auront été mis en place au niveau régional (sur le modèle des fonds de cohésion, globaux ou sectoriels)
- les normes entre pays européens et PSEM auront progressivement convergé
- les pays de la région auront affronté ensemble des enjeux stratégiques de haut niveau : réponse à la crise économique et financière, réchauffement climatique, réduction des conflits politiques locaux ou sous-régionaux...

#### 1.2. « Ensembles culturels ». Régionalisation de la mondialisation sur la base d'affinités culturelles

Le regroupement régional supranational se fera mais davantage par affinités culturelles et/ou religieuses que sous l'effet de la complémentarité économique. Deux sous-ensembles se dessinent dans la région : l'Europe et le monde arabo-musulman :



- côté Nord, l'intégration continentale se sera poursuivie avec le renforcement des politiques communes de l'UE, l'intégration des Balkans occidentaux, et les progrès du partenariat stratégique avec la Russie
- les PSEM auront accéléré leur rapprochement politique et culturel, parvenant à imposer une vue diplomatique commune dans le conflit du Proche Orient, et ont renforcé leurs liens économiques (rôle des IDE venus du Golfe en particulier)
- les relations entre Nord et Sud en Méditerranée se sont développées sur la base de deux ensembles politiquement moins dissymétriques qu'aujourd'hui.
- la Turquie sera demeurée aux portes de l'Europe sans y adhérer, en développant des partenariats privilégiés avec les deux sous-ensembles.

### 1.3. « Pays / monde ». Mondialisation sur une base plus globale que régionale, et insertion des pays européens et des PSEM dans une diversité de coopérations internationales

La mondialisation parviendra à trouver des formes de régulation globale face à la crise financière, et ramènera les processus d'intégration régionale à un niveau stratégique de deuxième plan ; les pays mèneront leur stratégie d'insertion mondiale en pleine indépendance :

- les pays de l'Union européenne équilibreront stratégies nationales et intégration européenne
- chacun des pays de la rive sud aura mené une stratégie d'insertion dans la globalisation valorisant toutes les opportunités disponibles : partenariat européen, mais aussi avec les pays émergents (méditerranéens ou non et notamment Chine, Inde, Brésil) et avec la Russie
- ils seront également partie prenante de stratégies d'intégration sous-régionale (le Maroc avec l'Europe de l'Ouest et l'Afrique de l'Ouest, l'Égypte avec le Proche Orient, le Golfe et l'Afrique de l'Est, la Turquie avec l'Europe du Sud-Est, le Proche Orient et le monde turcophone d'Asie centrale...).

## **2. Les valeurs**

Le premier séminaire du 21 avril 2009 l'a montré : le débat sur les visions ne peut pas être mené entre les membres du groupe de travail, et encore moins tranché dans le sens de l'intégration régionale, si nous ne nous mettons pas d'accord sur les valeurs communes qui peuvent fonder une telle intégration. Or la notion de « valeurs » est difficile à cerner, car il faut éviter deux écueils : la réduction de la question à la religion, et à l'inverse l'extension à des questions aussi floues et variées que le bien-être, la solidarité, l'identité, la spiritualité... Par ailleurs il faut éviter d'aborder la question sous l'angle normatif de ce qui serait bien ou mal, car cela conduit à des raccourcis idéologiques.

Une première solution peut résider dans l'identification des valeurs sur lesquelles nous sommes d'accord dans l'ensemble de la région, soit parce qu'elles constituent des particularités méditerranéennes fortes (les mémoires et les patrimoines ; le plurilinguisme, la traduction et l'interaction culturelle, ...), soit parce qu'il s'agit de valeurs universelles (les besoins fondamentaux de tout être humain, le besoin de sécurité des nations comme des individus, la liberté d'opinion, la règle de droit...).

Une autre solution peut résider dans un travail commun sur nos « préférences collectives », qui supposent des choix dans un certain nombre de domaines qui fondent le vivre ensemble de toute société, où qu'elle soit. Il s'agit alors non pas de nous mettre d'accord sur nos valeurs positives communes, mais sur nos difficultés communes (même si les réponses peuvent varier) face à des dilemmes sociétaux. Pour entamer le débat et sans viser à l'exhaustivité, le présent texte a identifié trois de ces dilemmes, qui sont liés mais qu'on distingue pour plus de clarté :

- la question du temps dans le développement (c'est le rapport entre court terme et long terme, entre passé et avenir)
- la question du rapport entre liberté individuelle et cohésion collective
- la question de la justice (la source du droit, la place accordée à l'impératif d'égalité, et la nature de la règle par laquelle s'applique le droit).

Ces dilemmes ne sont naturellement pas propres à la Méditerranée. Mais ils se posent dans des termes spécifiques à notre région, et trouvent des réponses spécifiques pour des raisons historiques et culturelles (traditions politiques et religieuses etc.). Mais ce qui différencie, ou différenciera, les régions entre elles, sera sans doute surtout la façon dont nous saurons, collectivement, accepter les différences dans les préférences collectives au sein de chaque région, pays par pays, et, peut-être, composer progressivement des préférences collectives pour l'ensemble de la région. *C'est même certainement cette capacité à définir des préférences collectives communes qui dessinera les contours les plus significatifs des régions de demain*, si la globalisation devait vraiment se traduire par le renforcement de la régionalisation.



## 1. Développement : la question du temps

### 1.1. Temps court, temps long

- les pays de la région méditerranéenne se placent sur le temps long des civilisations millénaires (comme les Chinois), en contraste avec l'Amérique
- l'Europe paraît de plus en plus s'orienter, en tout cas davantage que les PSEM, vers des valeurs tournées vers la réalisation de soi et le développement collectif *sur le court terme* (« américanisation » des sociétés et des choix de développement économique, que la crise financière va peut-être remettre en cause)
- la place de l'Etat dans la société et l'économie est proportionnelle à l'importance donnée au temps long, l'Etat étant le symbole et la garantie de ce qui est institué dans la durée.

### 1.2. Passé, futur

- l'archétype des sociétés fondées sur la transformation, c'est-à-dire définies par le futur qu'elles se donnent, est fourni par les Etats-Unis. A l'inverse, les sociétés dites traditionnelles et/ou accordant une place politique centrale à la religion, donnent la prévalence à la référence au passé
- les sociétés méditerranéennes constitueraient un groupe intermédiaire, tentant de conjuguer les impératifs contradictoires de la pérennité des traditions / et de la transformation

### 1.3. Priorités du développement

- la priorité est-elle plutôt donnée au maintien des équilibres sociaux, ou plutôt à la transformation des biens, des services, des relations sociales, des pratiques individuelles et familiales – autrement dit à l'innovation dans tous les domaines ?
- les choix varient d'un pays européen à l'autre (modèles anglo-saxon : financiarisation de l'économie Vs. modèle continental et notamment rhénan : bases productives de long terme et développement durable)
- Question : le principe de précaution est-il appliqué de la même façon et aux mêmes domaines (impact du changement technologique sur l'environnement et la santé, impact du changement sociologique sur les structures familiales...) en Méditerranée ?
- la notion de développement durable peut-elle constituer un socle commun aux deux rives de la Méditerranée ?

## 2. Liberté : le dilemme du rapport individu / collectivité

### 2.1. Penser en terme de dilemme, et non pas en termes politiques normatifs

Si l'on veut avancer ensemble sur la question redoutable de la liberté et de la soumission à la loi, il faut renoncer à partir des prémisses religieuses. Certes la Méditerranée est la région du Livre, celle du principe monothéiste comme source de la loi symbolique et de la soumission des individus à une transcendance supérieure. Mais, d'une part, ce principe s'est généralisé dans bien d'autres régions du monde ; et par ailleurs, d'autres principes philosophico-religieux que le monothéisme méditerranéen signifient ses limites à l'individu (voir les systèmes de valeur asiatiques).

Il faut aussi renoncer à partir d'un point de vue normatif qui érigerait la liberté en vertu en niant ses conséquences sur l'affaiblissement du lien social ou, à l'inverse, prônerait la primauté de l'intérêt collectif, y compris en sacrifiant les aspirations individuelles.

Par ailleurs, ce dilemme entre liberté / et cohésion se pose à trois échelles bien différentes : celle de l'individu (c'est alors la question du rapport entre réalisation de soi / et limitation de l'individu par les codes et normes familiales ou sociales) ; celle de la société nationale (rapport entre liberté des individus ou des groupes / et nécessités de la cohésion de la nation par l'Etat) ; celle du pays dans l'espace international (rapport entre indépendance / et interdépendance et, notamment, intégration régionale et transferts partiels de souveraineté).

### 2.2. Peut-on aller vers une position euroméditerranéenne commune ?

L'intégration régionale ne concerne pas l'échelle de l'individu, qui relève surtout des traditions culturelles nationales et souvent infranationales (traditions locales, familiales, religieuses...). En revanche elle concerne :

#### 2.2.1. l'échelle de la société nationale (question du rapport individu / collectivité)

Les deux rives ont placé le curseur de manière différente : la rive nord l'a placé du côté de la liberté individuelle, la rive sud du côté de la limitation de cette liberté et du renforcement de normes collectives (religieuses, sociales ou politiques).



Mais ce débat traverse les sociétés européennes (voir le retour du thème de l'autorité face au déni de la limitation des individus), et peut opposer les pays européens entre eux (voir le débat né de l'hyper liberté néerlandaise quant aux caricatures sur l'Islam par exemple). Par ailleurs la crise financière a relégitimé en Europe un retour de l'Etat dont la place était restée dans l'ensemble nettement plus forte qu'aux Etats-Unis.

Sur la rive sud, l'enjeu peut être décrit de la manière suivante : ou bien un déplacement du curseur vers les libertés individuelles, et une remise en cause de systèmes normatifs politiques légitimés au nom de la cohésion collective (et de la nécessité de construire une entité nationale au sortir de la seconde guerre mondiale) ; ou bien la substitution du système normatif politique par un système religieux (fondamentalisme), toujours au nom de la cohésion collective, mais sans que l'on puisse penser que ce système religieux serait plus performant dans la réalisation de la cohésion nationale.

### 2.2.2. l'échelle internationale (question de la solidarité et des transferts de souveraineté)

Si l'on parvient à poser le dilemme liberté / intérêt collectif de manière dynamique entre les deux rives, on sera d'autant plus armé pour y répondre à l'échelle régionale (passage de l'indépendance nationale à l'interdépendance régionale), ce qui permettra de :

- limiter partiellement la liberté des Etats (comme les Etats européens ont accepté de le faire à travers l'UE)
- prendre parti pour la préférence régionale notamment par rapport à des accords commerciaux avec les Etats-Unis ou l'Asie
- accepter la solidarité budgétaire (élargissement au Sud du deuxième pilier de la PAC et contribution des contribuables Européens au développement rural au Sud...)
- s'engager dans la voie de l'interdépendance même en matière de sécurité (sécurité civile, alimentaire, énergétique, policière, voire militaire ?).

En comparaison, ni les Etats-Unis, ni le Japon ou la Chine ne paraissent pouvoir s'engager sur la voie d'une réduction de leur indépendance nationale. La Méditerranée, elle, bénéficie d'un atout pour parvenir à l'interdépendance : l'expérience européenne, exemple unique de transferts de souverainetés nationales.

## 3. Justice : place de l'égalité, source du droit, nature de la règle

La justice se définit en fonction du contenu de la règle (définition substantielle), en fonction de la source de la règle (définition téléologique, celle qui concerne les finalités), et en fonction des modalités de l'administration de la règle (définition procédurale).

### 3.1. La dimension substantielle de la justice pose la question de l'égalité

- la place de l'égalité dans l'architecture des valeurs des sociétés nationales est très variable d'un pays à l'autre, sans que cela ne dessine une différenciation Nord-Sud
- cependant une dimension de l'égalité distingue Nord et Sud : l'égalité entre hommes et femmes
- en Europe, les réalités sociales dans certains pays membres de l'Union préférant la concurrence des agents à la prééminence de l'égalité (pays libéraux : Royaume-Uni...) et/ou la ségrégation socio-ethnique présentent des nouveaux visages de l'inégalité,
- la question posée est : une convergence de la conception substantielle de la justice est-elle nécessaire à une intégration régionale ? de ce point de vue, l'insistance sur la nécessité d'une limitation des inégalités et d'une certaine convergence sociale peut-elle constituer un socle commun ?

### 3.2. La source de la règle pose la question de l'Etat et du rôle des acteurs privés

- la source du droit peut être religieuse, politique (l'Etat), ou sociale (la famille, le groupe social...). Les sociétés européennes ont fait le choix de l'autonomie du politique par rapport au religieux, et donc de l'Etat comme source unique du droit. Les PSEM ont une longue tradition de prééminence de l'Etat, mais certains courants de leurs sociétés reposent la question de la prééminence du religieux comme source du droit
- au niveau international mais aussi national, on assiste à une hybridation des sources du droit entre hard law (droit écrit à valeur immédiatement contraignante émanant d'une source unifiée et centralisée) et soft law (au caractère pas nécessairement contraignant et dont l'origine peut être privée à l'instar des codes de conduite des entreprises). Cette hybridation pose la question du rôle des acteurs privés dans la définition des règles de droit et de leur articulation à la sphère publique (qui peut les contrôler voire les mettre en œuvre sans les avoir émises). Quelle traduction cette hybridation pourrait avoir au niveau euro-méditerranéen ?



### 3.3. La dimension procédurale pose la question de l'Etat de droit

- deux principes s'opposent : la règle de droit, qui s'applique uniformément, en transparence, et indépendamment des personnes qui l'assument ; et la règle de fait qui s'applique à travers des relations interpersonnelles d'influence voire de sujétion et d'arbitraire. Tous les pays connaissent les deux formes, mais dans des proportions très variables :
- les pays européens ont fait de la règle de droit (Etat de droit) un impératif très haut placé dans l'agenda politique – avec, en position de garant et parfois caricaturalement procédurale, la Commission européenne
- les PSEM gardent une dimension interpersonnelle forte (bien que variable d'un pays à l'autre)
- dès lors, l'Etat de droit peut-il devenir un impératif partagé par tous les pays de la région ? La formalisation des fonctions et l'application systématique des règles indépendamment des conditions sociales concrètes, peut-elle et doit-elle être poussée au point de délégitimer les règles incarnées par des relations interpersonnelles ? (alors qu'une certaine tradition méditerranéenne peut être considérée comme une prévalence des « réalités humaines » sur les principes juridiques abstraits).

## 3. Les vecteurs de mobilisation : la mise en mouvement des sociétés

Identifier les valeurs qui fondent une région commune est une chose ; mettre en mouvement ces valeurs au service de la réalisation du dessein commun en est une autre. Elles ont besoin de catalyseurs pour passer de la transformation lente à l'emballement sans lequel un projet politique peut difficilement prendre corps. Dans l'histoire de la construction de l'Europe, ces catalyseurs ont tenu dans la transformation de peurs en utopie mobilisatrice.

### 1. Peurs et mobilisations passées

Dans le cas européen, on peut considérer que différentes peurs, celle de la guerre, celle du communisme ou celle de la perte de puissance dans l'ensemble mondial (consécutives à la fin des empires coloniaux, à la montée en puissance des Etats-Unis, et plus récemment à celle des grands émergents) ont conduit à la mobilisation du projet européen tant dans un souci de développement économique, de cohésion sociale (pour contrer la concurrence communiste) que de maintien du rôle des pays européens sur la scène internationale.

Du côté sud et est méditerranéen, on peut considérer que les peurs de la déstabilisation politique interne, de la dilution sociale et culturelle (menace des valeurs occidentales et refus de la « convergence des civilisations », menace de la puissance post-coloniale européenne ?) comme de la marginalisation économique et politique sur la scène mondiale ont conduit d'un côté à la construction des Etats-nations et de l'autre aux tentatives d'union régionale (panarabe ou panislamique) et sous-régionale (UMA).

### 2. Quels vecteurs pour la construction de la région euroméditerranéenne ?

#### 3.1. Les peurs partagées

- peur du changement climatique
- peur de l'après pétrole
- peur de la pénurie alimentaire (Sud) et des risques sanitaires et environnementaux de l'industrie agroalimentaire actuelle (Nord et Sud)
- peur de l'autre (invasion par l'immigration, perversion des valeurs...)
- peur de la marginalisation dans la globalisation face aux autres régions mondiales

#### 3.2. Quels débuts de réponse collective ? Vers une sécurité partagée

- quelle acception de la sécurité : une sécurité au sens étroit (policière et militaire), ou bien au sens large (« sécurité humaine », « sécurité globale »...) ?
- une sécurité au sens des pays du Nord (sécurisation des approvisionnements énergétiques, sécurisation des frontières), ou bien au sens des pays du Sud (primauté de la sécurité alimentaire, lutte contre la déstabilisation politique...)
- Question : les pays de la région peuvent-ils faire de la sécurité au sens large du terme (sécurité humaine, sécurité sanitaire, sécurité des investissements, sécurité énergétique, sécurité politique et des frontières...) un projet commun susceptible d'entraîner l'adhésion ?

Il n'y a pas que les peurs et leur transformation en utopie mobilisatrice, qui puissent servir de catalyseur à la région. A elle seule, la résolution du conflit israélo-palestinien constituerait le catalyseur le plus puissant qui soit – et en l'absence de solution le frein le plus puissant qui soit à toute intégration régionale.



#### 4. La prospective sectorielle (ou thématique)

Il s'agit de la partie de la prospective euroméditerranéenne dans laquelle il y a le plus de travaux accumulés depuis le lancement du processus Euromed. C'est un socle sur lequel nous pouvons nous appuyer collectivement – mais encore faut-il nous mettre d'accord sur ce que nous partageons : dans l'analyse et la prospective du Plan Bleu sur l'environnement en général et l'eau en particulier ? Dans celle du CIHEAM sur l'agriculture, la question alimentaire et rurale ? Dans celle de l'OME sur l'avenir énergétique méditerranéen ? Dans celle du FEMISE sur l'emploi et la croissance économique ? Dans celle du CARIM sur les migrations ?

Ces différentes thématiques ont été présentées lors de la réunion du 21 avril par les responsables des organismes d'étude euro-méditerranéens (cf compte-rendu exhaustif).

#### 5. Les éléments de contexte et les hypothèses générales

La prospective sectorielle est bornée par des incertitudes qui, pour des raisons internes et exogènes, pèsent sur elle. L'ampleur de la croissance économique mondiale, par exemple, sera déterminante pour l'emploi en Méditerranée ; le niveau du réchauffement climatique sera déterminant pour l'environnement, certains secteurs économiques, et certaines populations déjà particulièrement vulnérables, etc. Il faut donc nous mettre d'accord sur la liste de ces éléments de contexte et hypothèses générales, extérieurs à la région ou relevant du cadre euro-méditerranéen. Des premiers éléments, indicatifs à ce stade, pourraient constituer une première base de discussion.

##### 1. Croissance et gouvernance mondiales

- Niveau de la croissance mondiale : faible / ou fort
- Gouvernance mondiale : effondrement du multilatéralisme / multilatéralisme renoué

##### 2. Profondeur des réformes dans les PSEM

- évolution du climat des affaires, du capital humain et technologique, des spécialisations industrielles
- évolution du climat politique interne et des équilibres sociaux

##### 3. Approfondissement du projet européen

- Niveau d'approfondissement européen : nouveaux transferts de souverainetés et accroissement de la convergence fiscale et sociale / statu quo
- Frontières de l'Europe : Europe élargie / Europe continentale

##### 3. Impact du changement climatique

- niveau du réchauffement : bas de la fourchette des estimations du GIEC / ou haut de la fourchette, voire au-delà des prévisions du GIEC
- en termes de gouvernance, capacité faible ou forte à répondre au défi climatique.

##### 4. Niveau du maillage régional

- ampleur du recul des barrières tarifaires et non tarifaires
- transports et logistique modernisée ou non
- espace financier compatible ou non
- fluidité ou rigidité des mobilités internationales
- convergence normative et intégration régionale « en profondeur » / ou « superficielle »

##### 5. Géopolitique de la région

- paix ou conflits
- intégration du Maghreb ou non, etc.

Puis il s'agira d'appliquer ces éléments de contextes différenciés ou de tester ces hypothèses sur les prospectives sectorielles :



	Croissance mondiale	Réformes dans les PSEM	Avancées de la construction UE	Changement climatique	Maillage régional	Géopolitique régionale
Démographie, migrations						
Emploi, formation, technologie						
Eau et environnement						
Agriculture, agroalimentaire, rural						
Energie						

Sur le plan de la méthode, il y a trois possibilités :

- 1°) ce croisement est effectué par les organismes d'études sectoriels (CIHEAM, etc.) sur la base des hypothèses générales sur lesquelles le groupe de travail se sera mis d'accord. Il s'agit alors d'ajuster les travaux de prospective sectoriels déjà effectués en tenant compte des orientations qualitatives du groupe de travail ;
- 2°) il est effectué par les institutions nationales dédiées à la prospective, selon une répartition du travail sur laquelle il faudra se mettre d'accord ;
- 3°) il est effectué par l'équipe d'IPEMED en concertation avec les partenaires, en s'appuyant sur une base de données collective – ce qui suppose la mutualisation de ces données.

## 6. Les scénarios

Ils résultent du croisement des prospectives sectorielles ou thématiques, avec les hypothèses générales. La prise en compte de ces différents facteurs (faut-il un modèle d'équilibre général pour y parvenir ?) devra déboucher sur une série de scénarios qui seront soumis aux chefs d'Etat. Il ne s'agit pas, comme le font certains travaux de prospective, de se limiter à proposer un scénario du fil de l'eau, un scénario de l'inacceptable, et un scénario vertueux qui serait ainsi le choix obligé des décideurs politiques. Si notre travail des phases 1 à 5 est bien fait, nous devrions parvenir à plusieurs scénarios positifs (en plus des scénarios « fil de l'eau » et « pire »), qui constitueront ainsi la base d'un vrai débat et d'un vrai choix pour les chefs d'Etat.

La détermination des scénarios devra être suivie d'une analyse coût avantage. L'exercice de prospective aura alors véritablement joué son rôle d'aide à la décision politique.

## 7. Les choix politiques

Le choix d'un scénario commun déclenche lui-même une série de décisions sur les politiques à mener pour atteindre ce qui est devenue – dans l'hypothèse optimiste – la nouvelle vision commune de la région à l'horizon 2030. Pour atteindre cette vision, les politiques euro-méditerranéennes doivent changer, et les politiques nationales de chacun des pays également – les deux processus s'auto-entretenant.

### 1. Le processus de choix du scénario par les chefs d'Etat de l'UpM

#### 2. Implications sur les politiques régionales euro-méditerranéennes

- politiques communes
- outils communs (institution financière euroméditerranéenne, agences sectorielles communes...)
- régulations communes

#### 3. Implications sur les politiques nationales des pays de la région





## PROPOSITION DE CALENDRIER

Ce calendrier est difficile à établir, car il devra faire l'objet d'une décision collective fin juin 2009 à Paris. Par ailleurs, on raisonne en termes d'étapes (sept), mais certains travaux pourront être lancés en parallèle. En l'état actuel de la réflexion, on peut présenter le calendrier suivant :

- 21 avril 2009 (Paris) : lancement de « Méditerranée 2030 »
- 25-27 juin 2009 (Paris) : séminaire de travail sur la méthode
  - o mise au point de la méthode et de l'organisation du travail
  - o les partenaires doivent travailler à leur contribution aux points 1, 2 et 3 du rapport (qu'ils doivent transmettre à IPEMED fin septembre 2009)
- Fin 2009 : séminaire intermédiaire
  - o validation des points 1, 2 et 3
  - o présentation des travaux prospectifs des organismes sectoriels (étape 4)
  - o lancement des étapes 5 et 6 (hypothèses et scénarios)
- Février 2010, par échanges de mail et via l'intranet du groupe de travail
  - o validation de l'étape 4 (prospectives sectorielles) : signature d'un texte commun sur les grandes analyses prospectives sectorielles méditerranéennes
  - o avancement des étapes 5 et 6
- Avril 2010 : séminaire conclusif de la première année du programme
  - o validation des étapes 5 et 6 (scénarios)
  - o décision du texte qui sera présenté aux Entretiens de la Méditerranée puis aux chefs d'Etat de l'UpM
  - o mise sur pied du calendrier de l'année 2 du programme « Méditerranée 2030 »
- Mai 2010 : « Entretiens de la Méditerranée » consacrés à la prospective méditerranéenne (à préciser avec les partenaires)
  - o présentation des résultats du groupe de travail lors des Entretiens
  - o transmission des analyses / ou des scénarios / ou des recommandations du groupe de travail « Méditerranée 2030 » aux chefs d'Etat du 2<sup>ème</sup> Sommet de l'Union pour la Méditerranée
- Juillet 2010 : 2<sup>ème</sup> Sommet de l'UpM.